



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2024

La Municipalité décide :

- De valider le préavis municipal No 12/24 relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000.
- De valider les termes de la convention entre le Syndicat communal de Bassins, les exploitants du chalet de Mondion et la Commune.
- De valider le préavis municipal No 11/24 Relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins.
- De rencontrer la commission d'Urbanisme et bâtiments avec le bureau Schenk concernant le préavis No 09/24 relatif à la réfection du Chemin de la Trappe.
- D'organiser un apéro avec les collaborateurs de la commune en janvier 2025.
- De ne pas entrer en matière à la suite de la demande de l'association VTT Jura Vaudois concernant une prise en charge de frais.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider le devis de l'ATE pour l'étude du tronçon Trappe-Ecole via deux routes différentes.
- De prolonger le bus scolaire communal jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.
- D'autoriser des aliénations sans faire valoir le droit de préemption.
- De résilier la convention avec la crèche Little Green House, cette dernière ayant intégré le Réseau d'Accueil des Toblerones.
- De valider le préavis municipal No 13/24 relatif au budget 2025.
- De répondre favorablement à une demande de rencontre de la part de Télé-Dôle.

- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à un habitant récemment naturalisé.
- De valider le planning de service de piquet hivernal ainsi que les indemnités afférentes.
- De remercier par écrit les communes participant au programme de soutien de la piscine
- De valider un POCAMA pour une manifestation organisée sur le territoire communal.
- De valider une demande d'aliénation.
- De valider les communications municipales qui seront présentées lors de la séance du Conseil communal du 20.11.2024.
- De valider les communications sur les décisions municipales de septembre 2024.
- De participer à l'Assemblée générale du NStCM et de représenter la commune de Le Vaud à la suite de sa demande.
- D'écrire au Canton pour faire part de différentes inquiétudes concernant les changements d'horaires des lignes car postal 820 et 830.
- De valider des demandes d'abattage d'arbres.
- De valider un devis pour le changement des poubelles des écoles de Bassins JDF1 et JDF2.
- De valider une offre pour la maintenance de l'orgue de l'église.
- De valider une offre pour le changement d'une vanne incendie au réservoir des Plattets.
- De procéder à des corrections concernant des indemnités dues à des collaborateurs.
- D'entrer en matière sur des demandes de dons pour des manifestations régionales.
- De renouveler la convention entre la Commune et la Parc Jura Vaudois concernant les mesures de suivi de l'Etang du Sentier botanique.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Denis Currat



Le Secrétaire.

Sacha Vuadens